

## Chapitre 8

### Postes d'enseignant temporaires

L'enseignement est l'un des aspects de la profession d'historien qui offre le plus de satisfaction, et accepter une charge de cours vous procurera amplement d'expérience d'enseignement. Nombre de personnes qui occupent un emploi menant à la permanence ont débuté avec un poste temporaire. D'autres passent leur carrière entière comme chargé de cours. « Les charges de cours ne sont pas des McJobs », affirme Sharon Wall, ancienne titulaire d'un tel poste, qui en occupe maintenant un menant à la permanence. « Ils constituent un excellent moyen d'apprendre à enseigner, d'apprendre à se connaître et de découvrir ce que l'on apprécie le plus dans la profession universitaire. Mais ces emplois sont aussi un moyen par lequel les universités règlent la question des réductions du financement de l'éducation postsecondaire. Les étudiants et les chargés de cours sont ceux qui en souffrent le plus. »

Les enseignants embauchés pour une durée limitée sont devenus un élément de plus en plus important de la scène universitaire canadienne et américaine, car une main-d'œuvre composée d'enseignants temporaires est beaucoup plus économique qu'une autre formée de professeurs permanents ayant des avantages sociaux et des congés sabbatiques. Les syndicats font d'énormes efforts pour améliorer les conditions de travail des enseignants temporaires et ils ont réalisé certains gains au chapitre de la sécurité d'emploi et de la préférence d'embauche pour les postes menant à la permanence. Mais c'est une lutte constante. Les chargés de cours comptent parmi les travailleurs universitaires les plus exploités sur le campus. En fait, une même personne peut se trouver à enseigner dans plusieurs universités. Nombre de ces employés ne sont pas syndiqués. Ils sont souvent mal rémunérés, leurs avantages sociaux et leur sécurité d'emploi sont restreints, et ils reçoivent peu ou pas de soutien pour leurs propres recherches. Ces conditions persistent parce qu'un grand nombre de personnes ont peu d'options et sont prêtes à tout pour occuper un emploi universitaire.

Cela dit, les conditions de travail des temporaires varient beaucoup. Si vous signez un contrat d'une durée limitée comme professeur adjoint invité, vous aurez à peu près la même charge d'enseignement et le même salaire que vos collègues qui détiennent un poste permanent. Vous aurez peut-être votre propre bureau et vous serez peut-être même admissible aux subventions internes de l'établissement. Dans la plupart des établissements, vous serez appelé à participer à la vie du département en assistant aux réunions et aux événements sociaux, bien qu'on ne vous invitera probablement pas à faire partie des comités ou à participer au recrutement. Un contrat temporaire peut s'étendre de huit mois à trois ans ou même plus; dans certains cas, il peut conduire à un poste permanent.

La plupart des enseignants temporaires sont embauchés pour donner un cours particulier. Dans la plupart des établissements, la charge de cours est rémunérée juste un peu mieux qu'un poste d'auxiliaire d'enseignement, mais elle comporte beaucoup plus de travail. Pour vraiment obtenir un salaire suffisant, il faut souvent enseigner plusieurs cours dans une variété d'établissements. Bien sûr, cette option n'est possible que dans les villes ou régions où l'on retrouve plusieurs collèges et universités. Vous partagerez sans doute un bureau avec d'autres professeurs temporaires, et vous vous sentirez étranger au département. Les chargés de cours enseignent souvent le soir ou une fois par semaine, et il leur est très difficile d'établir des rapports avec les

professeurs permanents et même avec les autres professeurs temporaires. Les professeurs permanents voient un grand nombre de professeurs temporaires arriver puis repartir et ils ne feront peut-être aucun effort pour savoir comment vous allez. Ils ne sauront peut-être même pas que vous existez. Comme les avantages sociaux sont sans doute minimes, vous pourriez vous retrouver en situation extrêmement difficile si vous tombez malade, ou si vous devenez enceinte, mais vous avez certains droits fondamentaux. Prendre soin des enfants, de parents âgés, malades ou invalides peut se révéler un défi de taille lorsqu'on travaille pendant de longues heures et que l'on voyage beaucoup. En outre, à moins que votre syndicat n'ait pris certaines dispositions pour protéger votre emploi ou votre ancienneté, vous êtes sans doute à la merci du département lorsqu'il s'agit de savoir si vous serez de nouveau embauché pour enseigner l'an prochain. Vous aurez peut-être donné le même cours dans le même établissement pendant des années, mais si un professeur permanent est embauché pour le donner, vous serez le perdant.

Comme les attentes du département – et les conditions de travail – concernant les enseignants temporaires varient, il importe que vous connaissiez les règles de l'établissement. Assurez-vous de connaître les exigences précises – et les possibilités – que comporte votre emploi. Certains départements ont un manuel qu'ils remettent aux professeurs temporaires, alors que chez d'autres, vous devrez vous renseigner auprès du chef du département. N'hésitez pas à mentionner vos préoccupations – par exemple les mesures de sécurité, si vous travaillez le soir. Si vous êtes syndiqué, communiquez avec votre syndicat pour mieux connaître vos droits.

### **Comment postuler un poste temporaire**

Les postes temporaires sont souvent affichés au même endroit que les emplois permanents : sur le réseau H-Net, dans *Affaires universitaires*, et dans le bulletin de l'ACPPU. Rappelez-vous toutefois que certains postes temporaires ne sont annoncés que sur les sites universitaires – voire, pas du tout. Si vous êtes à la recherche d'un emploi temporaire, commencez vos recherches tôt et regardez partout. Dites-le à votre propre directeur et au directeur des études supérieures et envoyez votre cv aux départements où vous aimeriez enseigner. Les collègues offrent souvent des postes temporaires; n'oubliez donc pas de les inclure dans votre recherche d'emploi. Dites à vos amis et à vos collègues permanents que vous aimeriez enseigner dans leur établissement. Souvent, des cours deviennent disponibles à la dernière minute, à cause de maladie, de congés parentaux et d'autres raisons. Soyez prêt.

S'il s'agit d'un emploi à durée déterminée mais à temps plein, l'entrevue d'emploi pourrait être assez poussée. Vous pourriez devoir faire une présentation, en personne, par vidéoconférence ou par téléphone. Si vous êtes embauché pour donner un cours ou deux, vous aurez sans doute une brève entrevue avec le directeur du département ou son adjoint, parfois par téléphone. Nombre de professeurs temporaires sont embauchés pour donner le cours d'un professeur malade ou en congé. Parfois, le département aura une idée assez précise de ce qu'il veut vous voir enseigner. Dans d'autres cas, vous disposerez d'une grande liberté pour concevoir votre cours. Assurez-vous de bien comprendre les attentes département.

### **L'évaluation**

Comme professeur temporaire, votre enseignement sera évalué par les étudiants, tout comme pour les autres membres du corps professoral. Dans certains établissements, vous serez aussi évalué par un professeur qui viendra assister à l'une de vos classes et qui fera un compte rendu au département. L'expérience peut se révéler intimidante, mais elle peut aussi avoir son utilité. La plupart d'entre nous avons avantage à voir notre enseignement observé par d'autres. Cherchez à connaître les résultats et prenez les conseils au sérieux, tout en sachant que les styles d'enseignement diffèrent et que vous n'êtes pas obligé de faire tout ce que l'on vous suggère. Cela dit, si vous recevez une évaluation positive, demandez au directeur du département ou au professeur qui vous supervise de mettre une note à votre dossier et de rédiger une lettre de référence que vous pourrez utiliser lorsque vous solliciterez un poste permanent. Vous pouvez aussi demander une copie des évaluations de vos étudiants; elles vous seront utiles dans vos futures demandes d'emploi.

### **Passer à autre chose**

Certains départements accordent la préférence aux professeurs temporaires, lorsque vient le temps d'embaucher des professeurs permanents, mais ne comptez pas là-dessus. La plupart des postes permanents seront annoncés ouvertement, et il y a des avantages et des inconvénients à être un candidat interne. D'une part, vos collègues auront une assez bonne idée de vos intentions de demeurer comme collègue permanent (par conséquent, même si vous vous sentez frustré ou marginalisé, votre rendement est important!). D'autre part, les membres du corps professoral sont souvent captivés par la possibilité d'embaucher quelqu'un qu'ils ne connaissent pas encore; ils espèrent une « vedette » montante ou quelqu'un qui, à leur avis, pourra combler plus de lacunes dans le programme d'enseignement. Pour décrocher ce poste permanent, vous aurez à concourir dans le cadre d'une recherche ouverte à tous. Dans ce cas, votre dossier de publications comptera pour beaucoup. Être un enseignant efficace ne sera probablement pas assez pour vous faire embaucher; en fait, donner trop de cours pour joindre les deux bouts peut retarder vos efforts de recherche et réduire vos chances d'embauche. Bien qu'il soit extrêmement décevant de se faire refuser par un établissement auquel vous avez consacré beaucoup de temps et d'énergie et où vous avez développé des rapports avec des collègues, essayez de ne pas vous sentir visé personnellement. Une foule de motifs entrent en jeu dans les décisions d'embauche et, malheureusement, le refus est très fréquent.

Si vous avez une pleine charge d'enseignement, il peut être très difficile de trouver le temps de publier et de postuler des emplois. Mais si vous voulez décrocher un emploi permanent, vous devez étoffer votre cv et montrer que vous avez réalisé des progrès concrets pour publier votre thèse. Si vous en avez les moyens, il serait sage d'enseigner un peu moins et de travailler à vos publications. Les comités d'embauche veulent voir une certaine expérience de l'enseignement et de bonnes évaluations, mais des années d'enseignement à titre de chargé de cours vous seront de peu d'utilité sur le marché de l'emploi universitaire. Par contre, si vous décidez que vous aimez vraiment l'enseignement mais que vous n'avez pas autant d'intérêt pour la recherche, vous pourriez rechercher un emploi dans un cégep au Québec, ou dans un collège dans les autres provinces, comme en Colombie-Britannique, qui dispose d'un système collégial étendu.

Si vous finissez enseignant temporaire à long terme, soit par manque d'options professionnelles ou à cause de circonstances personnelles, rappelez-vous qu'en tant qu'éducateur, vous pouvez

exercer une grande influence sur la vie de vos étudiants en nourrissant leur intellect et en les encourageant à se pencher sur le passé – et le présent. Prenez plaisir à l'enseignement de l'histoire.